

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 Avril 2026

L'An Deux Mil Vingt-Six, le 02 avril à 18 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier COULON, Maire.

Etaient présents : M. Olivier COULON, M. François DECOOPMAN, Mme Aurélie MARECHAL, M. Régis VAN DE KERCKHOVE, Mme Monique MANNEQUIN, Mme Evelyne DENIS, Mme Evelyne DEBIASI, M. Pascal MARECHAL, Mme Stéphanie VALET, M. Sébastien LENOIR, Mme Aurélie VINCHES, Mme Marine GONTIER, M. Sébastien DEMOUGE, formant la majorité des Membres en exercice.

Absents : M. Morgan RODRIGUEZ ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie VALET, M. Fabien DELAFRAYE ayant donné pouvoir à M. Sébastien LENOIR.

Monsieur Morgan RODRIGUEZ est arrivé en cours de réunion, à partir de la délibération « Accessibilité PMR extérieure et intérieure de la Mairie - demande de subvention au Conseil Départemental ».

Monsieur Sébastien LENOIR a été élu secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

N° de la délibération	Objet								
2026-28	<p><u>Budget 2026</u></p> <p><u>Rapporteurs</u> : Monsieur le Maire</p> <p><u>Débat</u> : Monsieur le Maire présente le projet de budget pour 2026 se présentant ainsi :</p> <table data-bbox="231 1220 1165 1366"> <tr> <td>En section de fonctionnement :</td> <td>En section d'investissement :</td> </tr> <tr> <td>Dépenses 472 932.24€</td> <td>Dépenses 247 507.76€</td> </tr> <tr> <td>Recettes 484 132.24€</td> <td>Recettes 273 956.28€</td> </tr> <tr> <td>(section en suréquilibre de 11 200€)</td> <td>(section en suréquilibre de 26 448.52€)</td> </tr> </table> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité</p>	En section de fonctionnement :	En section d'investissement :	Dépenses 472 932.24€	Dépenses 247 507.76€	Recettes 484 132.24€	Recettes 273 956.28€	(section en suréquilibre de 11 200€)	(section en suréquilibre de 26 448.52€)
En section de fonctionnement :	En section d'investissement :								
Dépenses 472 932.24€	Dépenses 247 507.76€								
Recettes 484 132.24€	Recettes 273 956.28€								
(section en suréquilibre de 11 200€)	(section en suréquilibre de 26 448.52€)								
2026-29	<p><u>Vote des taux des impôts directs locaux 2026</u></p> <p><u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire</p> <p><u>Débat</u> : Le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2026.</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité</p> <p>Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :</p> <ul data-bbox="231 1635 893 1736" style="list-style-type: none"> - taxe d'habitation : 12,01 % - taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,62 % - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55,74 % <p>Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.</p>								
2026-30	<p><u>Subventions aux associations 2026</u></p> <p><u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité</p> <p>Décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2026 : Amicale des anciens combattants 100€, Le secours populaire Français 110€, Association La Joyeuse Ribambelle 200€, Le souvenir Français 25€, Association Alors on joue 100€, Association de Connaissance et Conservation des Calvaires 25€, Association Cent pour un toit 60€, Envol (association Envol Nocturne Vie des Oiseaux Libres) 100€, Association SPORTS et LOISIRS 1 000€, Association Cont'Arts 50€</p> <p>Plafond maximum de subvention pour l'association suivante :</p> <ul data-bbox="279 2094 1077 2139" style="list-style-type: none"> - A3P Association de Préservation et de Promotion du Patrimoine 750€ 								

	<p>La commune effectuera un versement de base, de 200€ pour le bon fonctionnement de l'association. Le reste sera versé au cas par cas, le montant des versements sera adapté selon les besoins et ne dépassera pas le plafond fixé par la présente délibération.</p> <p>Ces subventions sont accordées sous réserve de présentation de projets et ou de bilans de la part de chaque association. Monsieur le Maire indique que les subventions peuvent être accordées au besoin tout au long de l'année si la demande est justifiée.</p> <p>Pour l'association Club de la Réjouissance, le conseil municipal prendra une décision lors de la prochaine réunion, pour les restos du cœur également.</p> <p>Mme Evelyne DENIS ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention à l'Association Cont'Arts.</p>
2026-31	<p><u>Accessibilité PMR extérieure et intérieure de la Mairie - demande de subvention au Conseil Départemental</u></p> <p><u>Rapporteurs</u> : Monsieur le Maire</p> <p><u>Débat</u> : La commune de Fournival souhaite rendre accessible les services de la mairie, situés au 1er étage par un escalier à ce jour non adapté aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Pour ce faire, des travaux d'aménagement des escaliers extérieurs (création d'un accès roulant, rampe...) et de l'escalier intérieur (nécessité d'installation d'un rail et d'un fauteuil sur le mur, monte escalier) sont nécessaires. Pour la création de la rampe, le poteau incendie devant la Mairie, devra être déplacé.</p> <p>Il est donc nécessaire de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant prévisionnel de 49 442.12€ H.T. sur un prochain programme d'investissements subventionnés par le Conseil Départemental.</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité</p> <p>Acte le montant prévisionnel de l'opération estimé à 49 442.12€ HT ;</p> <p>Approuve la contenance du projet présenté telle que définie ci-dessus ;</p> <p>Sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental ;</p>
2026-32	<p><u>Choix des devis pour les aménagements du terrain de sports</u></p> <p><u>Rapporteurs</u> : Monsieur Régis VAN DE KERCKHOVE</p> <p><u>Débat</u> : Monsieur Régis VAN DE KERCKHOVE présente au conseil municipal, l'analyse des devis de 4 prestataires.</p> <p>Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition du prestataire Sport France, pour l'aménagement du terrain de sports.</p> <p>Le choix du prestataire retenu a reposé sur l'analyse de 4 devis. Sport France a été retenu compte tenu des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de références locales et nationales ; - production locale des agrès et du terrain multisport (Boran/Oise) ; - Durée de garantie de 20 ans sur les matériaux. <p>Ce projet bénéficie d'un soutien du Conseil départemental de l'Oise et du Conseil régional des Hauts-de-France.</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité</p> <p>Décide de retenir la proposition du prestataire Sport France</p>
2026-33	<p><u>Commissions Municipales</u></p> <p><u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire</p> <p>Travaux – Réseaux - Voirie – Urbanisme : Monsieur François DECOOPMAN – Monsieur Pascal MARECHAL – Madame Stéphanie VALET - Monsieur Sébastien LENOIR – Madame Evelyne DEBIASI – Madame Marine GONTIER</p> <p>Festivités - Culture – Patrimoine : Madame Aurélie MARECHAL – Monsieur Pascal MARECHAL – Monsieur Morgan RODRIGUEZ – Madame Aurélie VINCHES - Monsieur Sébastien LENOIR – Madame Evelyne DENIS</p> <p>Environnement - Aménagement du cadre de vie - Mobilité : Monsieur Régis VAN DE KERCKHOVE – Monsieur Fabien DELAFRAYE – Madame Stéphanie VALET – Madame Evelyne DENIS – Madame Evelyne DEBIASI - Monsieur Pascal MARECHAL - Monsieur Sébastien LENOIR – Monsieur François DECOOPMAN</p> <p><u>Groupe de travail fleurissement :</u> Monsieur Olivier COULON – Monsieur Sébastien DEMOUGE – Monsieur Pascal MARECHAL – Madame Aurélie MARECHAL - Madame Monique MANNEQUIN</p>
2026-34	<p><u>Commission Communale des Impôts Directs</u></p> <p><u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire</p> <p><u>Débat</u> : Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> -du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission -de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. <p>Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des</p>

	<p>locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale ainsi que de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.</p> <p>Afin de constituer cette commission, l'administration fiscale demande au conseil municipal de proposer sur délibération, une liste de 24 personnes. Seule la moitié des personnes inscrites sur cette liste sera retenue par l'administration fiscale.</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité</p> <p>Liste des personnes s'étant proposé pour faire partie de cette commission :</p> <p>M. DENIS Bernard, Mme VALET Stéphanie, Mme VINCHES Aurélie, M DEMOUGE Sébastien</p> <p>Afin de compléter cette liste le conseil municipal laisse l'administration procéder à une désignation d'office des commissaires amenés à siéger en CCID.</p>		
2026-35	<p><u>Election des délégués du conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres</u></p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Délégués titulaires Pascal MARECHAL Sébastien LENOIR Marine GONTIER</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Délégués suppléants Régis VAN DE KERCKHOVE Evelyne DENIS Evelyne DEBIASI</p> </td> </tr> </table>	<p>Délégués titulaires Pascal MARECHAL Sébastien LENOIR Marine GONTIER</p>	<p>Délégués suppléants Régis VAN DE KERCKHOVE Evelyne DENIS Evelyne DEBIASI</p>
<p>Délégués titulaires Pascal MARECHAL Sébastien LENOIR Marine GONTIER</p>	<p>Délégués suppléants Régis VAN DE KERCKHOVE Evelyne DENIS Evelyne DEBIASI</p>		
2026-36	<p><u>Demande des subventions départementales et régionales pour la fête communale</u></p> <p><u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire</p> <p><u>Débat</u> : Notre fête communale aura lieu les 12 et 13 septembre 2026. Comme l'année dernière, il y aura une exposition de véhicules anciens le samedi après-midi ainsi qu'un concert gratuit le samedi en fin d'après-midi. Le dimanche toute la journée se tiendra la traditionnelle brocante et sur les deux jours des structures gonflables ainsi qu'une salle de jeux type arcade seront accessibles gratuitement aux habitants et aux visiteurs.</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité</p> <p>Autorise le Maire à solliciter des subventions afin de financer ce projet.</p>		

Olivier COULON	François DECOOPMAN	Aurélie MARECHAL	Régis VAN DE KERCKHOVE	Monique MANNEQUIN
Evelyne DENIS	Evelyne DEBIASI	Pascal MARECHAL	Stéphanie VALET	Sébastien LENOIR
Aurélie VINCHES	Marine GONTIER	Sébastien DEMOUGE	Morgan RODRIGUEZ	Fabien DELAFRAYE
			Pouvoir à Mme Stéphanie VALET	Pouvoir à M. Sébastien LENOIR